

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU  
13/02/2019



Nombre d'élus : 31  
- présents : 20  
- procurations : 4  
- Suppléants : 2  
- absents : 11  
- ayant pris part au vote : 26

Date de la convocation : 30/01/2019

Conseil syndical : 13/02/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :  
19/02/2019

Affichage syndical le : 19/02/2019

**Étaient présents :** Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MAZOYER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Gérard KECK, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

Absents représenté(s) :	Par :
Claire BELLE	Michel BALAIS
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Eric MAZOYER

**Étai(en)t absent(s) :**

Antoine DUPERRAY, Marc GRIVEL, Claire BELLE, Denis VERKIN, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Olivier PERROT. Jean-Claude GRANGE et Isabelle CEYRON, arrivés en cours de séance n'ont pas pris part aux votes.

**Secrétaire de Séance élu :**

Françoise MAUPAS.

Le mercredi 13 février 2019, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 30/01/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

## Délibération du Conseil Syndical n° 2019-02-01

AUTORISATION DE DEPENSE AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

RAPPORTEUR : MAX VINCENT – PRESIDENT

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au Président, sur autorisation du conseil syndical jusqu'à l'adoption du budget primitif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget primitif 2019 sera voté dans les deux mois qui suivent la présentation du DOB. Dans l'attente il est nécessaire que le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or puisse assurer les investissements nécessaires pour assurer la continuité et l'efficacité du service.

Vu l'article L1621-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget du Syndicat Mixte des Monts d'Or 2018

Considérant que l'ensemble des dépenses proposées n'atteint pas le quart du montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2018 :

Il est proposé au conseil syndical :

+ D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessous avant l'adoption du budget 2019.

Compte/Chapitre		Autorisation d'ouverture de crédits avant adoption du BP 2019
2041482/20	Subventions équipements versées aux communes	14290
2031/20	Frais d'études	250
2111/21	Acquisitions foncières	28043
2128/21	Autres agencements	8000
2132/21	Immeuble de rapport	25000
2135/21	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	5396
2145/21	Installations générales, agencements sur sol d'autrui	824
2158/21	Matériel outillage	4621
21728/21	Immobilisations reçues autres agencements	4475
2182/21	Matériel transport	8906
2183/21	Matériel de bureau informatique	196
2313/23	Constructions	44320

Le conseil syndical, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessus avant l'adoption du budget 2019.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 13/02/2019*

